Adjoint aménagement et travaux

Direction des Routes et Infrastructures de Déplacement

Agence Technique Départementale de Cornouaille
Fiche de poste n° DDE 2008 162

Caractéristiques du poste :

Conditions d'accès	
Métier : Technicien/ ne infrastructures	Diplôme ou équivalence :
Filière(s) concernée(s) : Technique	Cadre d'emplois : Technicien
Emploi repère : Adjoint au chef de service	Grades : Technicien-Technicien principal
Encadrement : ☐ oui ☒ non Nombre de personnes à encadrer : ….	Encadrant de direction ☐ Encadrant de service ☐ Encadrant de proximité ☐
NBI : ☒ non ☐ oui	Eligible CTI : ☐ oui ☒ non
Localisation administrative et géographique	
Adresse de la direction : 8, rue Kerhuel – 29 000 QUIMPER	
Lieu d'affectation de l'agent : siège de l'ATD	Résidence administrative du poste : QUIMPER

Descriptif du poste :

Contexte du poste :
Les Agences Techniques Départementales ont en charge l'entretien, l'exploitation et la gestion du domaine routier départemental. Sous l'autorité du chef d'agence, elles sont organisées en Centres d'exploitation qui assurent notamment les interventions liées à l'exploitation du réseau ainsi que les travaux d'entretien et de conservation du patrimoine routier.
Le chef d'agence s'appuie également sur deux adjoints, l'un chargé prioritairement des questions d'exploitation et de service et l'autre, objet de la présente fiche de poste, chargé des sujets de travaux et d'aménagement.

Sous la responsabilité du chef d'Agence, l'adjoint « Aménagement et travaux » est le représentant technique local du Département sur le domaine de compétences de la DRID. Il est le premier contact pour l'accompagnement des projets d'aménagement (routiers, cyclables ou réalisés sur le territoire de l'ATD, en interne ou par un maitre d'ouvrage extérieur). Il apporte d'une part sa connaissance du fonctionnement du territoire, des enjeux, des acteurs locaux et des politiques départementales et d'autre part son regard technique sur l'opportunité, le programme et la conception du projet.

Le périmètre de l'ATD de Cornouaille comporte :
- 82 communes et 8 EPCI
- 1 261 km de routes départementales dont 91 km de voies vertes

L'adjoint « Travaux et Aménagements » :
- Est l'interlocuteur privilégié du maitre d'ouvrage (interne ou externe), notamment pour les questions liées au programme, aux conditions d'exploitation, au financement et à la communication ;
- Formalise l'avis du gestionnaire de voirie sur ces projets ;
- Apporte un conseil de premier niveau aux interlocuteurs locaux, en lien avec le développeur territorial de la DCT ;
- Pilote des projets de sécurisation ou d'aménagement portés par l'ATD sur son territoire ;
- Instruit et formule l'avis de l'ATD sur les documents d'urbanisme, CDAC, ... ;
- Collabore aux questions foncières de la DRID ;
- Participe au pilotage et à l'encadrement de l'ATD.

Missions :	Activités :
Assurer le suivi et le conseil en matière d'aménagements Contribuer aux projets d'aménagements	- Assurer une veille sur le territoire et contribuer aux démarches d'aménagement sur le domaine routier du Conseil départemental. - Apporter un conseil technique de premier niveau aux interlocuteurs locaux sur leurs besoins en aménagement liés à la voirie et faire connaître les politiques et dispositifs du Conseil départemental. - Participer à la conduite des projets, dès l'origine et la définition du programme, jusqu'à la mise en service. La connaissance du terrain est un impératif pour la bonne adéquation des besoins au besoin de développement des territoires et aux attentes des acteurs locaux. - Contribuer par un avis technique à la bonne définition du programme, à la prise en compte précoce de l'ensemble des préconisations départementales (géométrie, structure, exploitation, entretien ultérieur, communication, …) pour aboutir à un projet de qualité
Formaliser l'avis du gestionnaire de voirie	- Instruire sous la responsabilité du chef d'agence (avis technique, calcul des participations financières, vérification de la conformité) les dossiers présentés par les collectivités concernant notamment : o Les projets cyclables et aires de co-voiturage o Les projets d'aménagement en agglomération - S'assurer de la prise en compte de cet avis par le maitre d'ouvrage et du respect de la convention de délégation de maitrise d'ouvrage - Instruire et proposer les réponses aux documents d'urbanisme, dossiers de CDAC, …
Piloter les projets d'aménagement de l'ATD	- En lien avec le dessinateur de l'ATD ou les services de la DRID selon le projet, concevoir des projets d'aménagement (sécurisation de carrefour, de traversées, adaptation de la voirie, …) - Porter le projet jusqu'à sa mise en œuvre par les centres d'exploitation ou une entreprise
Collaborer aux questions foncières de la DRID	- En lien avec le SGER, donne un avis sur les acquisitions/cessions du DPR
Être le représentant de l'ATD auprès des collectivités ou de la DCT	- En lien avec le chef d'agence, représenter l'ATD auprès des mairies, EPCI et organismes partenaires pour tous les sujets liés ou ayant une incidence sur le domaine routier départemental - Proposer les synthèses « ATD » nécessaires aux déplacements des élus ou les réponses aux sollicitations de la DCT

<u>Santé sécurité au travail</u>

Chaque agent doit prendre soin de sa santé et veiller à sa sécurité et à celle des autres personnes présentes sur le lieu de travail. Il doit respecter les instructions et consignes fixées par son responsable.

Compétences :

		Niveau requis à la prise de poste*	Niveau attendu*
Savoir faire (compétences métier)	Connaissance des enjeux, des acteurs, des politiques publiques	Niveau : 2	Niveau : 3
	Connaissance de la règlementation applicable aux opérations d'aménagement	Niveau : 2	Niveau : 3
	Méthodologie de projet	Niveau : 2	Niveau : 3
	Pilotage d'action, méthode et évaluation	Niveau : 2	Niveau : 3
Savoir être (compétences comportementales)	Aptitude à travailler en mode projet	Niveau : 2	Niveau : 3
	Evaluer la faisabilité d'un projet (proposition technique, évaluation financière…)	Niveau : 2	Niveau : 3
	Rigueur et clarté dans l'expression écrite pour la qualité des courriers et des notes	Niveau : 3	Niveau : 3
	Capacité à proposer des solutions techniques en examinant les conséquences du choix en termes d'investissement, d'exploitation et d'impact sur l'environnement	Niveau : 2	Niveau : 3
	Capacité à établir des contacts et des relations de travail constructives et à entretenir un réseau professionnel.	Niveau : 2	Niveau : 3

Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Niveau 4**
Notions/Débutant	Travail en semi autonomie/Qualifié	Maîtrise	Expertise

Conditions d'exercice :

Moyens mis à disposition :	Equipement informatique, téléphone portable, véhicule affecté (sans remisage à domicile)
Exigences du poste :	Temps plein Déplacements locaux et départementaux Réunions en dehors des heures de service
Environnement lié au poste de travail	
Télétravail	☒ oui selon les nécessités de service ☐ non

Pour rappel :

- *La fiche de poste est susceptible d'évoluer*
- *Tout agent est soumis à des droits et obligations (sens du service public, esprit d'équipe, professionnalisme, capacité d'adaptation, devoir de réserve)*